

## AUGMENTER NOS SALAIRES !

- ▶ Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- ▶ augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ▶ abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

## AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- ▶ Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- ▶ des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- ▶ des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

## DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- ▶ Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- ▶ des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- ▶ reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

## GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- ▶ Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- ▶ lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- ▶ mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

# Contractuel·les Enseignant·es, PsyEN, CPE

## Des droits à faire respecter !

## Des droits nouveaux à gagner !

Les agent·es contractuel·les enseignant·es, PSYEN, CPE sont précaires mais pas sans droits. C'est pourquoi la CGT Éduc'Action se bat avec les personnels pour faire valoir des droits collectifs et individuels.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est l'instance paritaire qui représente les personnels non-titulaires. Elle n'est consultée le plus souvent que sur les questions disciplinaires mais la CGT Éduc'Action agit pour que ses compétences soient élargies.

### Ce que veut la CGT Éduc'Action

#### À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

La CGT Éduc'Action exige qu'à travail égal, salaire égal. Dans l'immédiat, elle revendique :

- des grilles transparentes communes aux CDD et CDI ;
- un salaire plein dès le 1er mois et une prime de précarité de 10%.
- un rythme d'avancement automatique accéléré dès le début de carrière et déconnecté de l'évaluation ;
- la prise en compte de toutes les anciennetés, y compris hors Éducation nationale lors du reclassement.

#### UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Le nombre de non-titulaires est plus important qu'en 2013, avant le plan Sauvadet pourtant prévu pour résorber la précarité. En cause : des conditions d'éligibilité drastiques, des concours très sélectifs, une insuffisance de postes, l'amplification du recrutement de précaires sur des missions pérennes de services publics.

**Pourtant, des solutions existent pour résorber la précarité !**

**Non au plan CAP 2022** qui veut supprimer des emplois publics et va précariser davantage les personnels.

#### La CGT Éduc'Action revendique :

- la titularisation de toutes et tous, sans condition de concours ni de nationalité ; l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public ;
- dans l'immédiat, la garantie de

- réemploi des non-titulaires ;
- la création de postes nécessaires pour assurer nos missions et pallier les manques d'effectifs ;
- la cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires

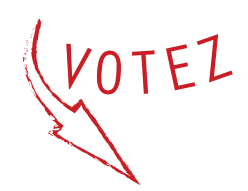
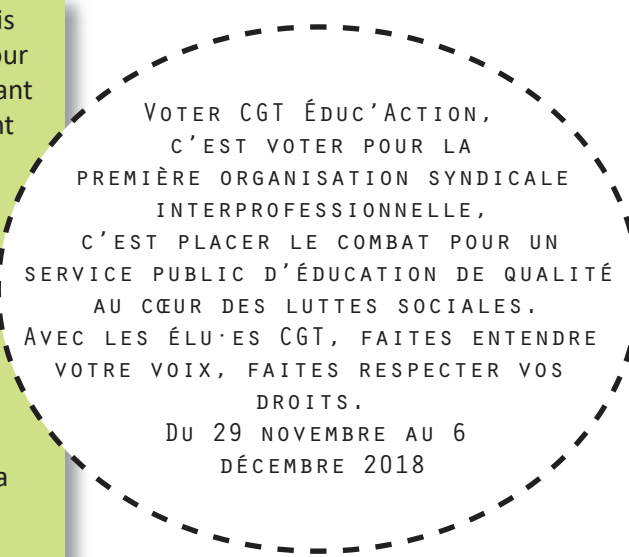
#### UNE GESTION DIGNE DES NON-TITULAIRES

Si le décret d'août 2016 a permis le retour de contrats d'un an pour les non-titulaires, tout en excluant tous ceux et celles qui travaillent en GRETA, en UFA ou sur des suppléances, la vie quotidienne et les conditions de travail restent dégradées : inégalités de traitement, affectations éloignées ou multiples, contrats incomplets, négation des droits au congé maternité, salaires ou droits-chômage en retard, mépris et pressions de la hiérarchie....

C'est inacceptable !

**Avec la CGT, garantissons une gestion digne de tou·tes les non-titulaires.**

- (sans rémunération au mérite) ;
- le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ;
- une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou·tes.



Vu, les candidat·es

C  
C  
P  
E  
E  
O

**De la maternelle à l'université,  
pour une autre école, une autre société,**

# Luttons pour l'égalité !

**SUD éducation** est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

**Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.**

**Pour un statut unique :** la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

**Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.**

**Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale :** parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

**VOTONS** éducation  
**SUD**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**CCP des personnels  
non-titulaires  
enseignants, CPE et  
d'orientation**



## **Pour les CCP des personnels non-titulaires enseignants, CPE et d'orientation, SUD éducation revendique :**

- 1 la titularisation de tous les personnels sans condition de concours ni de nationalité
- 2 l'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires : il faut augmenter le nombre de postes aux concours
- 3 l'égalité salariale entre les personnels titulaires et les personnels non-titulaires ainsi que l'accès aux mêmes primes, indemnités et pondérations
- 4 des moyens pour une véritable formation
- 5 l'instauration partout de véritables commissions paritaires d'affectation pour garantir des modalités d'affectation transparentes
- 6 la consultation des commissions consultatives paritaires pour les cas de non-renouvellements
- 7 dans l'immédiat, la généralisation des contrats de 3 ans pour tous les personnels qui le souhaitent
- 8 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros et l'abrogation du jour de carence
- 9 la fin des temps partiels imposés
- 10 le rétablissement des CIO et des DRONISEP